



A retenir

- MILDIU** Pression toujours forte. Soyez vigilants l'approche des épisodes pluvieux de la fin de semaine.
- OIDIUM** A surveiller
- BOTRYTIS** La période de sensibilité se poursuit. Prophylaxie en cours
- VERS DE GRAPPE** Le deuxième vol est prévu pour les prochains jours
- RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

METEO

Prévisions du 25 juin au 1 Juillet 2010 (Source : Météo France)

	Ven 25	Sam 26	Dim 27	Lun 28	Mar 29	Mer 30	Jeu 1
Températures mini maxi	15 31	17 31	18 28	17 26	17 27	17 27	17 29
Tendances							

PHÉNOLOGIE

Nous sommes au stade nouaison à début de grossissement sur l'ensemble des variétés et des secteurs.

La croissance végétative de la vigne a été très forte malgré les températures relativement basses de la semaine dernière. Néanmoins, le retard végétatif constaté pour l'ensemble de l'aire de production de raisin de table se maintient (environ 1 semaine par rapport à une année normale)

MILDIOU

• Données de la modélisation :

Les modèles indiquent que des contaminations ont eu lieu le 14 juin et le 15 juin et que de nouvelles contaminations surviennent à chaque épisode pluvieux. Depuis le 17 juin, le cumul de pluie enregistré sur le poste de Moissac est de 17,5 mm.

Les sorties de taches issues des contaminations de la semaine dernière sont prévues pour le 26 juin. D'après le modèle, la dynamique épidémique du mildiou serait au plus haut à cette même date.

A titre d'information, voici les valeurs de l'IGT (indice de gravité) au 20 juin :

2007	66,59
2008	53,88
2009	41,56
2010	32,07

La pression du mildiou est toujours présente même si l'intensité est jugée plus faible que les années précédentes.

• Situation dans les parcelles :

A ce jour, toujours aucune tache sur feuilles ou grappes n'a été identifiée au sein du réseau d'observation ni dans l'aire de production du raisin de table.

Évaluation du risque : Le risque est présent en tous secteurs.

OÏDIUM

• Situation dans les parcelles :

Toujours aucun symptôme n'a été détecté par les observateurs du réseau. Toutes les variétés sont encore à un stade sensible.

Évaluation du risque : Le stade nouaison marque la fin de la période de très haute sensibilité. La vigilance doit cependant être maintenue jusqu'au stade fermeture de la grappe.

On note la présence d'oidium sur les rosiers en bout de rang, signe que les conditions sont favorables au développement de ce type de champignon.

BLACK ROT

• Situation dans les parcelles :

Quelques taches nouvelles mais de faible intensité ont été observées par les observateurs du réseau

Évaluation du risque : Les conditions sont toujours favorables au développement du champignon. La surveillance doit s'exercer dans toutes les parcelles sensibles.

BOTRYTIS

• Situation dans les parcelles :

Malgré des conditions favorables à l'expression des symptômes, aucune tache sur feuilles, sarments ou grappes n'a été observée à ce jour.

Évaluation du risque : Nous sommes encore dans une période favorable aux contaminations même si le stade de la chute des capuchons est dépassé.

Mesures prophylactiques : Les opérations manuelles qui ont débuté (enlèvement des entre-cœurs, écimage) favorisent une bonne aération des grappes et sont des mesures de lutte complémentaires contre le botrytis.

VERS DE GRAPPE

Les toutes premières captures isolées d'Eudémis ont été enregistrées la semaine dernière.

Le vol d'Eudémis de la deuxième génération devrait débuter significativement ces prochains jours.

Le vol d'Eulia s'est accentué sur les pièges de surveillance du CEFEL St Laurent et de Cazes Mondenard.

CICADELLE PRUINEUSE (METCALFA)

La cicadelle pruineuse peut pulluler sur diverses espèces végétales, notamment sur les haies en bordure de rivière. Sa présence peut ensuite s'étendre à certaines parcelles fruitières et provoquer des dégâts par la fumagine qui se développe sur le miellat sécrété par les larves.

Cette cicadelle passe l'hiver sous forme d'œufs et les éclosions sont échelonnées avec généralement un pic sur le mois de juin.

Localement, on observe une augmentation forte de la présence de larves sur feuilles et grappes.

Évaluation du risque: A surveiller

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat de chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010 - RAPPEL

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-